

CB/CZ 011/21
Bruxelles, le 11 mars 2021

Monsieur Michaël De Gols
Directeur
UNISOC
27 avenue des Arts, bte 13
1040 BRUXELLES

■ **Concerne : Journée de grève nationale ce 29 mars 2021**

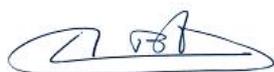
Cher Monsieur,

Dans le cadre des négociations interprofessionnelles, la FGTB et la CSC organisent une journée nationale d'actions et de grève ce 29 mars 2021.

Ces actions pourront engendrer, dans certaines entreprises, des absences dans le chef des travailleurs qui participeront à ces actions. La journée du 29 mars sera donc considérée comme une journée d'actions couverte par une indemnité de grève pour les travailleurs qui s'absenteront du travail pour participer à ces actions et subiront de ce fait une perte de salaire. Seront également couverts les travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 28 mars au soir ou dont le travail en pauses se termine dans la nuit du 29 au 30 mars.

Nos centrales professionnelles prendront les éventuelles dispositions nécessaires vis-à-vis des employeurs dans les différents secteurs et entreprises.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Thierry BODSON,
Président FGTB



Marc LEEMANS,
Président CSC